



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU BUREAU**

Envoyé en préfecture le 20/01/2021
Reçu en préfecture le 20/01/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210118-B_2021_01_PV01B-DE

SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16
Date de convocation : 14/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit janvier à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la Salle du Conseil municipal en mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Excusé :

Jean-Philippe LE GAL

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210118-B_2021_01_PV01B-DE

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Pour information : retrait de la délibération portant sur la convention de partenariat entre La Cali et la SARL BATIPRO,

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2021-01-001 : Convention avec le Service Interentreprises de santé au Travail - SIST 2021

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le principe de renouveler la convention avec le Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette prestation de services ainsi que son règlement.

B-2021-01-002 : Convention de mise à disposition : astreinte du Port de Libourne

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition partielle d'agents de la ville de Libourne auprès de la CALI afin d'assurer les astreintes du port de Libourne – Saint-Emilion à compter du 1^{er} janvier 2021.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition afférente.

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-01-003 : Convention de partenariat entre La Cali et les collèges Paul-Emile Victor à Branne et Henri de Navarre à Coutras

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les conventions de partenariat organisant l'intervention des animateurs des Espaces Jeunes au sein des collèges de Branne et de Coutras, ainsi que tout document y afférent.

B-2021-01-004 : Partenariat entre l'Espace jeunes à Libourne et la Maison des Lycéens (Max Linder)

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat organisant l'intervention d'animateur de l'Espace Jeunes à Libourne au sein du lycée Max Linder, ainsi que tout document y afférent.

B-2021-01-005 : PLIE du Libournais : valorisation de l'opération "Mise en situation professionnelle des participant-e-s du PLIE du Libournais"

Envoyé en préfecture le 20/01/2021
Reçu en préfecture le 20/01/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210118-B_2021_01_PV01B-DE

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents à cette demande de valorisation des contreparties publiques sur l'action « Mise en situation professionnelle des participant-e-s du PLIE du Libournais » par le PLIE du Libournais.


PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15h30.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **20 janvier 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON 

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210118-B_2021_01_PV01B-DE